



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com



LICENCIEMENTS POUR FAUTE GRAVE DE 3 MILITANTS CGC

Petits arrangements financiers entre amis ?

En 2016, à quelques mois d'intervalle, trois sexagénaires sans histoire, des messieurs bien tranquilles, cadres militants historiques et plumitifs patentés de la CGC, ont été licenciés pour faute grave. A quelques encablures d'une retraite sans doute méritée, ils ont quitté l'entreprise par la petite porte. Quelles fautes graves ces trois collègues permanents syndicaux aguerris par plus de 36 ans de présence dans l'entreprise ont-ils pu respectivement commettre pour mériter un tel châtiment ?

L'assistance et l'assurance protection juridique, tant vantées et vendues par ce syndicat catégoriel, n'auraient-elles pas fonctionné ? Ou finalement la CGC aurait-elle inefficacement défendu ses propres militants ? Ces trois échecs augurent mal de sa capacité à défendre les intérêts des cadres de l'entreprise.

Autre hypothèse, la CGC serait, à son tour, frappée d'ostracisme ? On n'y croit pas un instant. On y croit d'autant moins que depuis 2015, le directoire lui assure un soutien indéfectible lui permettant à la fois un développement de son « fonds de commerce » et une étonnante progression. N'a-t-il pas mené campagne pour la CGC lors des récentes élections professionnelles : représentants des salariés au COS et élections au Comité d'entreprise lui permettant par la suite de se comporter en lobbyiste de ses intérêts privés ou de ses intérêts de clan ?

Compromis, connivence ? Remerciements émus ?

Ainsi, dans cette sombre affaire, **Sud** n'écarte pas la possibilité d'une entente entre l'entreprise et ces trois militants de la CGC pour services rendus : signatures d'accords à foison y compris les plus défavorables aux salariés, accompagnement complaisant d'une politique sociale délétère, mutisme dans les instances dans lesquelles ils sont amenés à siéger, votes accommodants des élus - y compris de budgets de l'entreprise intégrant des suppressions de postes - ne sont que quelques exemples.

Le retour d'ascenseur pourrait s'être matérialisé par des départs déguisés en licenciements pour faute grave accompagnés d'une indemnité transactionnelle dont personne ne connaîtra jamais le montant. Pour **Sud** ce serait la seule explication au silence assourdissant de la CGC alors qu'elle devrait avoir, grâce au directoire, une puissance de feu considérable dans la défense des cadres.

Le diable se nicherait dans le détail...

Ces trois collaborateurs éreintés par tant d'années de bons et loyaux services auraient pu si les conditions étaient remplies, faire valoir leurs droits à la retraite. Voire, comme tout un chacun, négocier une rupture conventionnelle. Mais il est évident qu'ils n'auraient pas obtenu les mêmes avantages financiers et fiscaux que ceux procurés par une transaction. L'entreprise non plus d'ailleurs. En effet, une tolérance de l'administration fiscale permet à l'entreprise et aux salariés d'appliquer un régime d'exonération d'impôt à concurrence de 77 000€ par transaction, en 2016. Seul le surplus serait socialisé et fiscalisé...

Il ne nous appartient pas de déterminer ici le rôle joué par le DRHS fraîchement nommé à la CEIDF. A-t-il été à l'origine de la manoeuvre ou n'est-il finalement que l'exécuteur testamentaire d'un arrangement validé antérieurement au plus haut niveau ?

Sud a dénoncé, à maintes reprises, la docilité de certains syndicats, particulièrement la CGC. Le choix de l'accompagnement, dans la période où les menaces de plus en plus lourdes pèsent sur les emplois dans le monde bancaire est plus que critiquable. Ajouter à cela la culture du grenouillage ou des arrangements douteux ne grandit pas ces officines syndicales et ne peut que semer le trouble parmi ceux qui leur ont accordé leur confiance dans la défense de leurs intérêts.

Paris, le 13 janvier 2017 / Le secrétariat **Sud**

N° 2/ 2017

Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaules,
Bettina Larry, Olivier Le Saec, Alexandra Rideau, Philippe Salvador